

Cahier d'acteur N°8

ADHER

Le "cahier d'acteur", est un document indépendant qui recueille et formalise les attentes, préoccupations et propositions des parties prenantes d'un projet, en vue d'enrichir le débat public. **Il n'est pas produit par les co-maîtres d'ouvrage du projet, mais par des acteurs externes** (citoyens, associations, collectivités, etc...)



35 rue de Velten
Les Essarts
76530 Grand-Couronne

Cahier d'acteur déposé le 14 mars 2025 concernant le projet DEZIR

Notre association l'ADHER créée en 1987 sur un dossier dont nous gagnâmes les principales batailles sur 87 et 88, avant d'en éteindre définitivement les prétentions au premier trimestre 93 par le classement du massif du Rouvray en forêt de protection périurbaine à partir du dossier de l'ONF que nous avons contribué à établir à partir de 1990 par l'arrêt du Conseil d'Etat sonnait la fin de l'histoire. C'était un projet « formidable » dont nous ne vîmes jamais plus que les affabulations de ses présentateurs. Nous y investîmes beaucoup d'énergie et devînmes alors des spécialistes des questions de bruit, intégrant d'ailleurs à l'époque le Comité départemental du bruit tombé depuis en quenouille et de quelques autres secteurs. Les bénévoles de l'ADHER (APNE adhérente de FNE Normandie), siègent aujourd'hui dans diverses instances allant du COPIL national « Odeurs » d'ATMO, à la CSS (Commission de Suivi de site) des entreprises Seveso seuil haut de Rouen ; la CSS des silos céréaliers du port de Rouen : la CSS déchets de cette même Métropole ; la commission autrefois sécheresse, devenue « ressource en eau » du département de Seine-Maritime ainsi qu'à son Comité Départemental de l'eau ; pour FNE, nous siégeons à la CLI des centrales nucléaires de Paluel-Penly et au comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), son COMITER Seine-Aval comme à sa COLIMER.

Nous avons l'intention de ne pas nous mêler de cette concertation mais les doutes qui étaient les nôtres sur le segment « production d'hydrogène vert » nous poussèrent à venir écouter la présentation du 22 janvier. Les approximations du propos tenu, l'absence de réponse sur la nature de l'électrolyte ou sur le procédé retenu, nous inquiéta et nous poussa à étudier le dossier dont nous ne disposons pas. Notre inquiétude grandit d'un nouveau cran en constatant que le propos tenu en séance contredisait la page 42 qui où stipulait que le choix de technologie d'électrolyse pas encore arrêté, serait « confirmé à l'issue des études de base courant 2025. Comment dès lors de pas regarder à la loupe les assurances dispensées par la communication ?

Ceci d'autant plus qu'à une question posée par la salle sur la nuisance « bruit » la réponse s'était limitée à une seule des deux d'obligations en la matière. Etonnés d'une méconnaissance aujourd'hui assez incroyable de la législation, ou d'une légèreté de traitement peu compatible avec une « concertation » garantie par la CNDP. La lecture de la page 66 nous montra que certes, l'émergence était bien mentionnée mais sans plus de précision, quand c'est toujours l'élément épineux du dossier bruit, tout spécialement

pour une activité en continue. La réponse avait semblé confondre les contraintes d'émergence auxquelles l'activité serait soumise avec le niveau à respecter en limite de propriété, laissant percevoir une absence de compétence de base en la matière. L'émergence perçue par les riverains concerne des résidents à 400 m ainsi qu'à 200 m ainsi que les oubliés résidents vivants de l'autre côté de la D 13 à l'internat ou dans les logements de fonction du Lycée professionnel. Or c'est sans aucun doute la contrainte la plus compliquée à respecter surtout avec des activités nocturnes puisqu'alors le bruit de fond est alors faible. La complexité du site avec de nombreuses surfaces courbes de réflexions des bruits émis du fait des cuves, en proximité du formidable réflecteur du fleuve soumis au marnage, puisque « estuaire bénéficiant de l'effet de marée ». Nous comptons sur les garants pour demander, comme pour le site également complexe et à problèmes non maîtrisé d'Alizay : **une simulation des émissions à entrer dans l'un des logiciels développés à partir des travaux en la matière du CSTB de Grenoble, spécialiste en ce domaine**. L'actuelle réponse tronquée serait ainsi revue et complétée en montrant une rigueur indispensable pour une véritable concertation !

Produire des carburants de synthèse non à partir de la houille comme sous le 3e Reich, mais en mobilisant le CO₂ que nous rejetons aujourd'hui à l'atmosphère plutôt qu'il contribue à l'effet de serre c'est une question qui retient notre attention. Aussi aurions-nous aimé travailler sérieusement un tel dossier autrement qu'avec des marionnettistes nous considérant comme des obstacles à la bonne tenue de leur spectacle. Se voir présenter un projet s'affichant durable, cela relève aujourd'hui d'une certaine mode mais demeure pour nous l'heureuse surprise d'explorer un créneau éventuellement prometteur. Malheureusement rapidement ce fut la douche froide en constatant le soutien aux perspectives irresponsables du lobby du transport aérien. Comment dès lors se situerait-on dans un développement durable soutenable souhaitable ?

Le projet laisse ensuite comprendre qu'il faudra beaucoup d'électricité pour produire l'hydrogène par électrolyse, où la trouvera-t-on ? Les EPR du Pdt Macron seront-ils exemptés des aléas que celui de Flamanville qui peine à démarrer.

Quoi que décarboné pour l'essentiel l'énergie nucléaire n'est pas une énergie renouvelable donc l'assimiler à une démarche prétendument durable est un passage à la limite favorisé il est vrai par le lobbying de ce secteur avec les réussites que l'on sait : retards, manque de fiabilité et explosion des factures n'empêchent pas la fuite en avant !

L'énergie nucléaire n'est pas renouvelable ! Issue d'un combustible fossile elle n'a pas réglé les questions essentielles du démontage du cœur de ses réacteurs, pas plus que le stockage sur le très long terme de ses déchets radioactifs.

Les commentateurs semblent s'accorder sur le caractère actuellement marginal de l'électrolyse de l'eau, moins d'un 1/2 % de la production totale d'hydrogène en 2021. Passer d'une production confidentielle à une activité industrielle importante voir essentielle pour en disposer en abondance mérite l'attention. Si l'empreinte carbone est faible étant avant tout liée au mode d'obtention de l'électricité nécessaire, sauf développement récent non présenté, ce procédé présente un rendement énergétique faible (moins de 30%), nécessite une eau déminéralisée (celle de Seine devra donc l'être), des électrolyseurs coûteux dont fabrication et recyclage ne sont pas neutres en

carbone, détail non abordé par le pétitionnaire qui donne l'impression de se contenter de présenter les aspects valorisant ses intentions. Si l'option sans électrolyte est retenue, nous demandons à en savoir plus sur la version industrielle avec « membranes échangeuse d'ions » Mais silence total, nous n'en serions pas à ce stade de technicité.

Impact sur le PPRT et zones d'effet du RI, dans nos dossiers anciens et notre mémoire, nous avons retrouvé le PPRT de REVIMA à Caudebec-en-caux qui justifie une réserve d'importance alors que nulle part dans cet aperçu que l'on nous offre du projet ne se trouvent évoquées les zones de danger seront afférentes au stockage transitoire du kérosène de synthèse. Il sera indispensable sur le site ou sur le voisin Bolloré afin d'utiliser au mieux les disponibilités du réseau des pipes vers les lieux d'utilisation ! Où donc se trouve projetée l'implantation des sphères ou cuves nécessaires ? Il n'est pas sans importance de faire prendre conscience à la population que le retour sur l'ancienne zone pétrolière de nouvelles contraintes Seveso seuil haut, risque fort de ne pas être sans conséquence pour les habitants riverains, pour la circulation entre petit et grand couronne, en tout cas cela semble torpiller 'est à priori le projet de liaison Rouen elbeuf de type RER utilisant l'ex voie stratégique.

Si pour la part d'électricité renouvelable, le projet se contente d'une vision comptable des données globales de sa part d'ENR produite ailleurs, les raisons de son attachement au CO2 biogénique nous restent obscur, sauf à compter sur une très grosse subvention.

Décarboner nos industries ou le transport, compenser même très partiellement la perte des emplois productifs industriels provoquée par la disparition de Shell et de son *surgeon* Pétroplus, ne peut nous laisser indifférent mais au-delà des emplois induits... combien réellement de postes d'acteurs industriels sur le site : 3/8 de 25 opérateurs de base semble un grand maximum, 3 à 5 cadres, du gardiennage et au plus du secrétariat. Bien peu de chose !

Quant à la volonté d'aller prélever Le CO 2 biogénique de la chaudière biomasse de la cartonnerie d'Alizay, sur cet aspect du dossier nous avons travaillé avec deux autres associations PNE.

les uns avaient repéré qu'alors que vous évoquiez votre souci d'éviter les znief, vous ne disiez mot de la forêt de protection périurbaine qu'il vous fallait traverser ou contourner. la page 61 figure 34 nous montrait comment vous en étiez réduit à allonger votre trajet pour utiliser les bas-côtés du RD 18E et de la Rocade sud ; l'ultime liaison sur petit couronne nous semblait incertaine. soyez assurés que

Mais une diapositive projetée le 11 mars montrait la canalisation coupant nettement le massif et votre commentaire affirmant vouloir utiliser l'espace déjà confisqué par Trapil et d'autres, nous interpelle. Avec les amis de la forêt du Rouvray, nous rappelons simplement que vous ne sauriez bénéficier du bénéfice de l'existant ou antériorité...

Les quelques dossiers de voirie ayant concerné ce classement furent des procédures longues et les concessions largement compensées, nous attirons l'attention des granats à rappeler la doctrine du Conseil d'Etat en la matière.

Le CCTES27 de Louviers de son côté a attiré notre attention sur les nuisances dont BEA gratifie ses riverains, si l'on prétend à l'exemplarité, il convient de la mettre en pratique.

Dans une concertation digne de ce nom, d'autres points demanderaient à être abordés. Est bien utile d'y consacrer du temps quand en répondant le 22 janvier à côté de la plaque aux questions qui s'avéraient embarrassantes, puis en demeurant pendant le mois suivant dans le flou sur ces aspects pourtant essentiels, enfin en nous excluant des intervenant du 11 mars, vous avez conforté notre crainte de n'être pas en mesure d'éclairer ces problèmes non résolus mais habilement présentés comme si cela allait de soi.

Se concerter avec des communicants affirmant tout à la fois présenter un projet fondé tout en n'étant pas en mesure d'en aborder les points techniques litigieux ou simplement problématiques cela devient une caricature de concertation. Pourquoi s'il s'agit d'un bon dossier sérieux, se limiter à ce spectacle de faire semblant en écartant les questionnements qui auraient pu l'améliorer ?

Il n'est pour nous bénévoles pas simple de jouer le jeu de la démocratie lorsque le prétendu partenaire se comporte mal. Nous ne voulons pas concourir à l'enfumage du Public quand la convention d'Aarhus lui donne droit de participer à la décision, tout le moins de se trouver informé correctement des enjeux et conséquences envisageables.